

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT du CHER

COMMUNE de BENGY-sur-CRAON

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 23/02/2024
Nombre de membres en exercice : 13 Date d'affichage : 23/02/2024

Nombre de membres votants : 8 Suffrages exprimés : 10

SÉANCE DU MARDI 27 FEVRIER 2024

Délibération n° 01/27-02-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 27 février, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, Mme Ghislaine ARPINO et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉS : M. Guy GAUDRY, M. Jean-François GARREAU, M. Adrien LASTERNAS et M. Arnaud COUSIN.

POUVOIRS : M. Guy GAUDRY à Mme Ghislaine LEGROS et M. Jean-François GARREAU à M. Christian MATHAULT.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 80 000 €.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les recettes attendues dans le cadre de l'exercice budgétaire 2023 n'ont pas toutes été perçues à ce jour.

Afin d'honorer toutes les créances, il est nécessaire de recourir au renouvellement de la ligne de trésorerie de 80 000 €, supportée par le budget service assainissement, le montant des recettes attendues s'élevant à 100 692,80€.

En vue de cette opération, Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'il a sollicité le Crédit Agricole Centre Loire afin de procéder à ce renouvellement.

Après étude, le conseil municipal :

- accepte la proposition du Crédit Agricole Centre Loire :

Offre : CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE
Montant : 80 000 €
Durée : 12 mois
Taux : 3,943 % (Euribor) + 0,78
Commission d'engagement : 200 €
Frais de dossier : 80 €

- Autorise le maire à entreprendre toutes démarches et signer tous actes ou documents se rapportant à ce dossier.

Adopté par :

10 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M. Denis DUFAND

Le 28 FEV. 2024



La secrétaire de séance

Ghislaine LEGROS.

Le 28 FEV. 2024

Diffusion sur le site internet de la commune le 29 FEV. 2024

Transmis au contrôle de légalité le 29 FEV. 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20240227-01-27-02-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/02/2024

Publication : 28/02/2024

